

## ANNEXE 6

### PRESENTATION DU VOLET OPERATEUR

Pour les opérateurs, la circulaire PAP précise la procédure qui permet de collecter simultanément deux types de données :

- Celles qui figureront dans le **volet opérateur des PAP** ;
- Celles qui permettront la production de l'annexe au PLF « **jaune opérateurs de l'Etat** ».

Le volet opérateurs du PAP 2020 évolue par rapport au PAP 2019. Ainsi, seule la partie « Détail par opérateur (ou catégorie d'opérateurs) » est maintenue. En conséquence :

- Le tableau « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'Etat » sera désormais dans la partie JPE. Les informations apportées par ce tableau figuraient, en effet, déjà dans le tableau « Subventions aux opérateurs » qui se trouvait dans cette partie JPE,
- La partie « Consolidation des emplois » qui comprend les tableaux « Emplois des opérateurs rémunérés par les opérateurs ou par ce programme » et « Plafond des autorisations d'emplois des opérateurs du programme chef de file » ne figurera plus dans le volet opérateur du PAP mais dans sa partie JPE au côté du tableau « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'Etat ».

La partie JPE du PAP regroupera ainsi la totalité des informations relatives aux moyens (en crédits et en emplois) que le programme alloue aux opérateurs de l'Etat.

Par ailleurs, les crédits destinés aux opérateurs de l'Etat devront être ciblés par opérateur lors de leur saisie dans la partie « JPE par action ». Ainsi, les crédits en catégorie 32 (« subvention pour charges de service public ») devront impérativement être associés à un opérateur de l'Etat (cf. Annexe 4 JPE HT2).

Enfin, comme dans les PAP 2019, les tableaux « *compte de résultat* » et « *tableau de financement abrégé* » en comptabilité générale, « *autorisations budgétaires* » et « *équilibre financier* » en comptabilité budgétaire et « *dépenses de l'opérateur par destination* » devront être renseignés (ils ont normalement dû l'être lors du RAP 2018) mais ne seront pas publiés dans le PAP 2020 mais dans le « *jaune Opérateurs de l'Etat* » annexé au PLF 2020. Pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire, seuls les tableaux en comptabilité budgétaire y seront publiés. L'ensemble des données relatives aux états financiers des opérateurs en comptabilité générale et, le cas échéant, en comptabilité budgétaire seront, par ailleurs, mis en ligne sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

Ainsi, une attention particulière est demandée pour le développement des commentaires relatifs aux emplois des opérateurs et aux financements de l'Etat dans les PAP 2020, en l'absence de publication dans les volets opérateurs des PAP de leurs états financiers qui seront publiés dans le « *jaune opérateurs de l'Etat* » mais sans commentaire.

Le volet opérateur du PAP est alimenté par des données qui sont saisies dans la **partie JPE** et dans la **partie opérateurs**.

### A - Tableaux à saisir dans la partie JPE.

#### §1. – Tableau « Élément de la dépense par nature »

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Subventions pour charges de service public		
<b>Dépenses d'intervention</b>		
Transferts aux entreprises		
<b>Dépenses d'opérations financières</b>		
Dotations en fonds propres		
<b>Total</b>		

Toute subvention destinée à un opérateur de l'Etat doit être mentionnées dans cette partie de la JPE **en précisant à quel opérateur la subvention est destinée**, qu'il s'agisse de dépenses de titre 3, catégorie 32 : « subvention pour charges de service public », de titre 6 (catégories 61, 62, 63, 64) : « transferts » ou de titre 7, catégorie 72 « dotation en fonds propres ». Les montants de financement des opérateurs saisis au titre des différentes actions alimentent le tableau « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs » (cf.§2.).

**Subvention pour charges de service public (SCSP) : la SCSP est destinée au financement exclusif des seuls opérateurs de l'Etat.** Il s'agit d'une subvention de fonctionnement annuelle destinée à couvrir indistinctement des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'opérateur. La SCSP n'a pas pour objet de financer des investissements.

**Transferts** : il s'agit des crédits du budget général destinés à financer des dépenses d'intervention qu'elles soient, ou non, gérées en compte propre. Les transferts sont des versements sans contrepartie effectués directement ou indirectement à des bénéficiaires finaux (ménages, entreprises, collectivités territoriales, autres collectivités).

**Dotations en fonds propres** : ce sont les ressources apportées par l'État à ses opérateurs dont les capitaux ne sont pas matérialisés par des titres, des actions. Relèvent de cette catégorie, les apports en capital constituant des mises de fonds initiales ou des compléments de mises de fonds initiales qui ont vocation à être inscrits au bilan des établissements. Elles sont destinées à financer des dépenses d'investissements.

**RAPPEL : les « subventions pour charges de service public » ne sont destinées qu'aux opérateurs de l'Etat et les « dotations en fonds propres » le sont majoritairement.**

#### §1. - Tableau : « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs »

Opérateur	AE LFI 2018	CP LFI 2018	AE PLF 2020	CP PLF 2020
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

**Ce tableau doit être obligatoirement renseigné par tous les programmes (chefs de file ou pas) qui financent un opérateur, quel que soit le montant du financement et le titre utilisé (titre 3, catégorie 32 : « subvention pour charges de service public », titre 6, catégories 61, 62, 63,64 : « transferts » ou titre 7, catégorie 72 « dotation en fonds propres »).**

Les montants sont désormais saisis directement dans la partie « justification au premier euro » (JPE), par actions, titres et catégories (cf. §1). Lorsqu'un montant est destiné à un opérateur de l'Etat, l'intitulé de cet opérateur doit impérativement être précisé. Si un programme financeur n'est chef de file d'aucun opérateur, figurera bien le tableau « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs » (cf. §2) dans sa partie JPE mais il ne comportera pas de volet opérateur.

**§3. – Tableau « Emplois des opérateurs rémunérés par les opérateurs ou par ce programme »**

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019			PLF 2020				
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Opérateur 1								
Opérateur 2								
Opérateur 3								
<b>Total ETPT</b>								

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

Ce tableau retrace les emplois de tous les opérateurs du programme (rémunérés par le programme chef de file et rémunérés par l'opérateur lui-même). Il est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies dans le tableau « consolidation des emplois de l'opérateur » (cf. §12) du volet opérateurs. Ce tableau doit impérativement être commenté par le responsable de programme (explication des variations, éventuelles précisions méthodologiques...).

**§4. – Tableau « Plafond des autorisations d'emplois des opérateurs du programme chef de file »**

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Abattement technique	
Corrections techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	

Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données d'arbitrage. Pour toute modification, le responsable de programme doit se rapprocher de son correspondant à la Direction du budget. L'attention des responsables de programme est appelée sur l'obligation de commenter les différents facteurs d'évolution (à la hausse comme à la baisse) du plafond d'emplois ainsi que l'évolution du schéma d'emplois de manière à éclairer le Parlement sur l'autorisation d'emplois soumise à son vote dans l'article du PLF relatif au plafond d'emplois des opérateurs.

Équivalent temps plein travaillé (ETPT) : Il s'agit d'une unité de décompte qui est proportionnelle à l'activité de l'agent, mesurée par sa quotité de temps travaillée et par sa période d'activité dans l'année. Une personne à temps plein (quotité de travail de 100%) présente dans l'établissement toute l'année consomme donc 1 ETPT. Dans une unité de décompte en ETPT, la fraction du temps complet retenue pour les agents travaillant à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent et non la fraction de la rémunération à temps complet perçue par l'agent. Par ailleurs, les heures supplémentaires ne sont pas comptabilisées. Effectifs physiques x quotité de temps de travail x période d'activité dans l'année. Exemple 1 : 1 agent à temps partiel, avec une quotité de travail de 50% présent toute l'année = 0.5 ETPT. Exemple 2 : 1 agent à temps partiel, avec une quotité de travail de 80 %, présent 6 mois sur 12 :  $0.8 * 6/12 = 0.4$  ETPT. Exemple 3 : 1 agent à temps plein, présent 3 mois sur 12 (exemple contrats saisonniers) :  $1 * 3/12 = 0.25$  ETPT.

Emplois sous plafond 2019 : Correspond au montant indiqué pour chaque programme à l'article 104 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Extension en année pleine (EAP) du schéma d'emplois (SE) de la LFI 2019 : Impact du schéma d'emploi 2019 non appliqué en année pleine en 2019 (exprimé en ETPT). *Exemple : un SE de + 12 ETP est prévu pour un opérateur en LFI 2019 mais ne sera mis en œuvre qu'à compter de septembre 2019. Le SE est appliqué en 2019 à hauteur de 1/3 et se traduit par + 4 ETPT en 2019. En 2020, une extension en année pleine est à prendre en compte dans le plafond d'emplois pour 2/3 du SE 2019 soit + 8 ETPT. Dans le tableau, ci-dessus, dans le cas présenté dans cet exemple, il faudrait inscrire +8 dans la case concernée.*

Impact du schéma d'emplois 2020 (ETPT) : Impact du schéma d'emploi qui a été décidé au titre du PLF 2020 appliqué en année pleine dès 2020 ou pas. Il s'agit d'inscrire la traduction en ETPT du SE réellement appliqué. *Exemple : un SE - 10 ETP est prévu pour un opérateur en PLF 2020, mais il ne peut être appliqué qu'à mi-année. Son impact en ETPT en 2020 n'est donc que de -5. Il induira une EAP en 2021 de -5 ETPT. Dans le tableau, ci-dessus, dans le cas présenté dans cet exemple, il faudrait inscrire -5 dans la case concernée.*

Solde des transferts T2/T3 : Emplois précédemment décomptés sur le plafond d'un ministère (T2) qui seront désormais décomptés du plafond d'emplois de l'opérateur (T3) : signe (+). Emplois précédemment décomptés sur le plafond de l'opérateur (T3) qui seront désormais décomptés du plafond d'emplois du ministère (T2) : signe (-).

Solde des transferts internes : Emplois précédemment décomptés sur le plafond d'un autre opérateur qui seront désormais décomptés du plafond d'emplois de l'opérateur : signe (+). Emplois précédemment décomptés sur le plafond de l'opérateur qui seront désormais décomptés du plafond d'emplois d'un autre opérateur : signe (-).

Solde des mesures de périmètre : correspond aux mesures de périmètre des opérateurs (intégration ou sortie d'une entité – et de ses emplois - du périmètre des opérateurs, sortie de périmètre de certains emplois pour être rémunérés par un organisme non opérateur). Mode de calcul : somme des transferts externes entrants dans le périmètre des opérateurs – somme des transferts externes sortants du périmètre des opérateurs. Si le solde est positif : hausse des "emplois opérateurs" du programme. Si le solde est négatif : baisse des "emplois opérateurs".

Corrections techniques : solde des mesures traduisant un affinement et une fiabilisation des mécanismes de décompte des emplois des opérateurs (identification et classification des contrats d'apprentissage, reclassification d'emplois ne répondant plus aux critères du hors plafond, contrats aidés comptabilisés à tort dans les emplois sous plafond d'autorisation législative, fonctionnaires détachés sur contrat non comptabilisés, mises à disposition entrantes comptabilisées à tort dans les emplois sous plafond d'autorisation législative...). Mode de calcul : somme des corrections techniques augmentant les agents à comptabiliser sous plafond d'emplois des opérateurs – somme des corrections techniques diminuant les agents à comptabiliser sous plafond d'emplois des opérateurs. Si le solde est positif : hausse des "emplois opérateurs" du programme. Si le solde est négatif : baisse des "emplois opérateurs".

Abattement technique : suppression de postes vacants. Un signe (-) doit précéder le montant inscrit dans cette case. Le solde ne peut pas être positif.

Schéma d'emplois : Le montant indiqué doit correspondre à celui de la lettre plafond.

## B - Tableaux à saisir dans la partie opérateurs.

### §5. – Tableau « Somme des 10 plus importantes rémunérations »

Somme des 10 plus importantes rémunérations brutes totales de l'organisme (en milliers d'euros)					
Opérateur ou Catégorie d'opérateurs	Statut	Montant 2017	Commentaire 2017	Montant 2018	Commentaire 2018

Le Parlement a maintenu dans la LPFP 2018-2022 (article 35) l'exigence d'information sur la somme des 10 plus importantes rémunérations brutes totales (y compris indemnités et parts variables) de chaque opérateur et autres organismes publics contrôlés par l'Etat. **En cas d'évolution, le commentaire est obligatoire.** Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 mais ses données peuvent être modifiées par le responsable de programme. Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs ».

### §6. – Présentation des opérateurs (ou catégories d'opérateurs)

Dans cette partie littéraire et dans la perspective d'un allègement des documents budgétaires, le responsable de programme doit présenter l'opérateur de façon **très synthétique** (statut de l'opérateur, missions, objectifs – COP -, faits marquants, point de situation sur la stratégie immobilière et de rationalisation des fonctions supports...).

### §7. – Tableau « Financement de l'Etat »

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme 1</b>				
Subventions pour charges de service public				
Transferts				
Dotations en fonds propres				
<b>Programme 2</b>				
Subventions pour charges de service public				
Transferts				
Dotations en fonds propres				
<b>Total</b>				

Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies par chaque programme financeur dans sa partie JPE (§2 « **Elément de la dépense par nature** »). Une liste des programmes finançant des opérateurs issue des données d'exécution Chorus figure au point D de la présente circulaire. Les montants indiqués dans ce tableau doivent être cohérents avec les montants indiqués dans les états budgétaires de l'opérateur. **L'objet ainsi que l'évolution des financements de l'Etat doivent impérativement faire l'objet d'un commentaire de la part du responsable de programme.** Les commentaires indiqués à ce niveau sont d'autant plus importants que les états financiers des opérateurs seront publiés dans le « jaune opérateurs » (et non plus dans le volet opérateurs des PAP) et ne donneront plus lieu à commentaires. Les données 2019 de ce tableau sont issues des PAP 2019. S'il y a lieu de les actualiser pour les PAP 2020, il conviendra de prendre l'attache du bureau des opérateurs de la direction du budget (DB-2B2O@finances.gouv.fr).

**§8. – Budget initial 2019 de l'opérateur – Tableau « Compte de résultat » (CF 2018, BI 2019)**

Charges	Budget initial 2019	Produits	Budget initial 2019
Personnel		Subventions de l'État	
<i>dont charges de pensions civiles</i>		<i>Subvention pour charge de service public (SCSP)</i>	
		<i>Transferts</i>	
Fonctionnement autre que les charges de personnel		Fiscalité affectée	
Intervention (le cas échéant)		Autres subventions	
<i>Sur Fonctionnement et/ou Intervention</i>		Autres produits	
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>		<i>dont reprises sur amortissements et provision</i>	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	
		<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	
<b>Total des charges</b>		<b>Total des produits</b>	
Résultat : bénéfice		Résultat : perte	
Total : équilibre du CR		Total : équilibre du CR	

Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 sur la base des documents votés par l'organe délibérant à l'occasion des budgets initiaux (BI) 2019 mais ces données sont modifiables. Pour mémoire, un contrôle automatique est effectué par Tango entre les montants de SCSP (catégorie 32) et de transfert (titre 6) figurant dans le tableau de « financement de l'Etat » (cf. §7) et ceux qui sont inscrits dans ce tableau. Ce tableau ne sera pas publié dans le PAP 2020 mais il le sera dans le « jaune opérateurs » pour les organismes non soumis à la comptabilité budgétaire.

Charges de personnel : salaires, traitements et rémunérations diverses, charges sociales, Intéressement et participation, autres charges de personnel.

Charges de fonctionnement autre que charges de personnel : achats, consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks.

Charges d'intervention : dispositifs d'intervention pour compte propre (transferts aux ménages, transferts aux entreprises, transferts aux collectivités territoriales, transferts aux autres collectivités).

Subvention pour charges de service public (SCSP) : subvention de fonctionnement annuelle destinée à couvrir indistinctement des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'opérateur. La SCSP n'a pas pour objet de financer des investissements.

Transferts : produits destinés à financer des charges d'intervention. Les transferts sont des versements sans contrepartie effectués directement ou indirectement à des bénéficiaires finaux (ménages, entreprises, collectivités territoriales, autres collectivités).

Fiscalité affectée : produit issu d'une taxe affectée à l'opérateur. Le critère de rattachement des produits issus de la fiscalité affectée, recouvrée par l'Etat ou par l'organisme, suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'organisme et tient compte des délais de déclaration des opérations imposables. Ainsi, selon les cas, ces produits sont comptabilisés soit au moment où a lieu l'opération imposable, soit au moment où la matière imposable est déclarée.

Autres subventions : subventions reçues de financeurs publics autres que l'Etat (collectivités locales, Union européenne, autres organismes publics).

Autres produits : produits qui ne sont ni des subventions publiques, ni des produits de taxe affectée (recettes commerciales, recettes liées aux ventes de produits ou de prestations à l'Etat, droits d'entrée, produits financiers, taxe d'apprentissage...).

**§9. – Budget initial 2019 de l'opérateur – « Tableau de financement abrégé » (CF 2018, BI 2019)**

Emplois	Budget initial 2019	Ressources	Budget initial 2019
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	
Investissements		Financement de l'actif par l'État (Dotations en fonds propres)	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources (y compris Fiscalité affectée)	
		- Autres ressources autres que Fiscalité affectée	
		- Fiscalité affectée	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>Total des emplois</b>		<b>Total des ressources</b>	
Augmentation du fonds de roulement		Diminution du fonds de roulement	

Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 sur la base des documents votés par l'organe délibérant à l'occasion des budgets initiaux (BI) 2019 mais ces données sont modifiables. Pour mémoire, l'insuffisance ou la capacité d'autofinancement est automatisé sous Tango à partir des données saisies dans le compte de résultat (méthode additive). Par ailleurs, un contrôle automatique est effectué par Tango entre le montant de dotations en fonds propres figurant dans le tableau de « financement de l'Etat » (cf.§7) et celui qui est inscrit dans ce tableau. Ce tableau ne sera pas publié dans le PAP 2020 mais il le sera dans le « jaune opérateurs » pour les organismes non soumis à la comptabilité budgétaire. Il ne fait pas l'objet de commentaires dans ce cadre.

**§10. – Budget initial 2019 de l'opérateur – « Tableau d'équilibre financier »**

Besoins	Budget initial 2019	Financement	Budget initial 2019
Solde budgétaire (déficit)		Solde budgétaire (excédent)	
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements		Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers		Opérations au nom et pour le compte de tiers	
Autres décaissements non budgétaires		Autres encaissements non budgétaires	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>		<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	
<b>Abondement de la trésorerie (2) - (1) :</b>		<b>Prélèvement de la trésorerie (1) - (2) :</b>	
<i>dont abondement de la trésorerie fléchée</i>		<i>dont prélèvement de la trésorerie fléchée</i>	
<i>dont abondement de la trésorerie non fléchée</i>		<i>dont prélèvement de la trésorerie non fléchée</i>	
<b>Total des besoins</b>		<b>Total des financements</b>	

**Ce tableau ne concerne que les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et les EPST.**

Le solde budgétaire du tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir du solde budgétaire calculé dans les tableaux « Autorisations budgétaires » (cf. §15.) pour les opérateurs non EPST soumis à la comptabilité budgétaire et « Dépenses /Recettes » (cf. §17) pour les EPST. Le prélèvement ou l'abondement de trésorerie ainsi que le prélèvement ou l'abondement de trésorerie fléchée sont également calculés automatiquement par Tango en fonction des autres éléments saisis dans le tableau.

**§11. – Tableau « situation financière »**

Situation financière (en milliers d'euros)	Budget initial 2018	Compte financier 2018	Budget initial 2019
Fonds de roulement au 31/12			
Trésorerie au 31/12			

L'article 14 de la loi 2006-888 prévoit que le « jaune opérateurs » intègre les données d'exécution, portant sur les trois derniers exercices, relatives à leur trésorerie. Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango sur la base des données saisies dans le RAP 2018. Les données du budget initial 2019 peuvent toutefois être modifiées par le responsable de programme. Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs ».

**§12. – Tableau « Consolidation des emplois de l'opérateur »**

	(en ETPT)	
	LFI 2019 (2)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>		
– sous plafond		
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		
(2) LFI ou LFR le cas échéant.		

Ce tableau retrace tous les emplois dont l'opérateur assure la rémunération, quelle que soit leur situation statutaire (corps de fonctionnaires propres des établissements publics, contractuels, agents détachés dans l'établissement, agents de droit privé...) et quelles que soient les missions de l'opérateur auxquelles ils concourent. Les emplois rémunérés par l'opérateur s'apprécient en ETPT au 31 décembre de l'année considérée. Le respect du plafond d'emplois en ETPT s'apprécie en moyenne annualisée. Pour la construction et le suivi des plafonds d'emplois des opérateurs de l'Etat en ETPT, le responsable de programme est invité à se référer au guide de décompte des emplois des opérateurs de l'Etat :

(<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/cadre-gestion-publique/operateurs-etat/essentiel/ressources/guide-decompte-emplois-operateurs-etat#.WT6iGdKwe70>).

**Les ETPT sont à saisir sans décimale.** Les informations demandées distinguent les emplois sous plafond législatif et les emplois hors plafond (parmi lesquels figurent les contrats aidés et les apprentis, qui font l'objet d'un détail spécifique).

Ce tableau alimente le tableau du §3. La colonne LFI 2019 ainsi que les emplois sous plafond prévus en PLF 2020 sont renseignées automatiquement par Tango. Les lignes « rémunérés par l'Etat par ce programme » et « rémunérés par l'Etat par d'autres programmes » sont renseignées automatiquement par Tango sur la base des données saisies par le responsable de programme dans le tableau « Répartition du plafond d'emplois par service » de la partie JPE. Seuls les emplois hors plafond et les autres emplois en fonction dans l'opérateur en PLF 2020 sont à renseigner. **Il est demandé au responsable du programme d'accorder une attention particulière aux commentaires de ce tableau de manière à éclairer le plus complètement possible l'autorisation parlementaire en matière d'emplois des opérateurs.**



### §13. – Tableaux « Endettements et engagements hors bilan »

Le recensement de l'endettement inscrit au bilan et des engagements hors bilan des opérateurs constitue une obligation conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°2006-888 du 19 juillet 2006 modifiée portant règlement définitif du budget 2005. Ces informations seront présentées dans le « jaune opérateurs ».

Seuls sont concernés les opérateurs ayant inscrit dans leur bilan, des dettes de moyen et long terme (dont l'échéance est supérieure à un an), et dont l'encours est égal ou supérieur à 100.000 € et/ou dans leur hors bilan, des engagements prévus par les instructions et réglementations comptables en vigueur dont la nature est détaillée ci-dessous.

Engagements hors bilan : distinction entre quatre catégories d'engagements hors bilan : les engagements de garantie, les engagements réciproques, les engagements assortis de garanties et les engagements pris en matière de pensions ou obligations similaires. Il existe une entrée pour chaque engagement. Cette entrée précise le fondement juridique de l'engagement hors-bilan (ex : texte institutif de l'établissement pour l'emprunt, dispositions législatives ou réglementaires spécifiques, etc.) et le montant de l'engagement. Les engagements retracés ne concernent que les engagements donnés inscrits hors bilan lors du vote du compte financier de l'établissement.

Dettes : distinction entre les dettes comprises entre 1 et 5 ans et celles supérieures à 5 ans. Il existe une entrée pour chaque dette. Cette entrée précise la nature, le fondement juridique (ex : texte institutif de l'établissement pour l'emprunt, dispositions législatives ou réglementaires spécifiques, etc.), le montant (encours), le compte comptable concerné au bilan, le taux d'intérêt et l'échéance de la dette. Rappel des principaux comptes comptables concernés : comptes 164 et suivants : emprunts auprès des établissements de crédit, comptes 165 et suivants : dépôts et cautionnements reçus, comptes 168 et suivants : autres emprunts et dettes assimilées, compte 1674 : avances conditionnées de l'État et des collectivités publiques.

Engagements hors bilan de l'opérateur					
Nature de l'engagement	Fondement juridique	Montant inscrit hors bilan au 31/12/2018 en milliers d'€			
<b>Engagements réciproques</b>					
Crédits bails					
Baux	La QPC en matière de baux commerciaux et législation des pays sur les obligations (un ensemble de lois)				
<b>Total des engagements hors bilan</b>					
Dettes inscrites au bilan de l'opérateur					
Nature de la dette	Fondement juridique	Montant inscrit hors bilan au 31/12/2018 en milliers d'€	Compte comptable concerné	Taux en %	Échéance
<b>Dettes comprises entre 1 et 5 ans</b>					
Investissements d'aveni	ARRÊTÉ DU 05-05-2008		Comptes 164 et suivants : emprunts auprès des établissements de crédit	4,3	01/10/2020
Débiteurs et créditeurs divers	ARRÊTÉ DU 26-02-2009		Comptes 164 et suivants : emprunts auprès des établissements de crédit	3,9	01/10/2020
<b>Dettes à plus de 5 ans</b>					
	ARRÊTÉ DU 05-05-2008		Comptes 164 et suivants : emprunts auprès des établissements de crédit	4,3	01/10/2023
	ARRÊTÉ DU 26-02-2009		Comptes 164 et suivants : emprunts auprès des établissements de crédit	3,9	01/10/2024
<b>Total des dettes de l'opérateur</b>					

**§14. – Tableau « Gouvernance »**

Période couverte par le contrat d'objectifs et de performance	Date de signature de la lettre de mission	Précisions

Afin de produire une information exhaustive et de qualité à destination de la représentation nationale, ce tableau détaillant la période couverte par le contrat d'objectifs et de performance ainsi que la date de signature de la lettre de mission du dirigeant est à renseigner par le responsable de programme. Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs ».

**LES DEUX TABLEAUX QUI SUIVENT SONT UNIQUEMENT DESTINES AUX OPERATEURS NON EPST, SOUMIS A LA COMPTABILITE BUDGETAIRE**

**§15. – Budget initial 2019 de l'opérateur – « Tableau d'autorisations budgétaires »**

Autorisations budgétaires BI 2019				(en milliers d'euros)	
Dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Recettes	Crédits de paiement	
Personnel (AE=CP)			Recettes globalisées :		
dont charges de pensions civiles			– subventions pour charges de service public		
			– autres financements de l'État		
			– fiscalité affectée		
Fonctionnement			– autres financements publics		
Intervention			– recettes propres		
Investissement					
Enveloppe recherche* :			Recettes fléchées :		
– personnel			– financements de l'État fléchés		
– fonctionnement			– autres financements publics fléchés		
– investissement			– recettes propres fléchées		
<b>Total des dépenses</b>			<b>Total des recettes</b>		
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>			<b>Solde budgétaire (déficit)</b>		

\* sur décision du ministre chargé du budget ou, pour les EPSCP, avec l'accord du recteur ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur, le budget peut inclure une ou plusieurs enveloppes destinées à des contrats de recherche (Art. 179 Décret GBCP et art. R719-54 du code de l'éducation).

Les cases « Recettes globalisées » et « Recettes fléchées » sont calculées automatiquement à partir des informations saisies dans les cases qui leur sont rattachées. Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs » sans commentaires.

**§16. – Tableau « Dépenses 2019 de l'opérateur par destination »**

Destination	(en milliers d'euros)									
	Personnel (AE=CP)		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	AE=CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Destination 1										
Destination 2										
Destination 3										
<b>Total</b>										

Ce tableau qui présente le BI 2019 est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 sur la base des documents votés par l'organe délibérant. Ces données peuvent toutefois être modifiées par le responsable de programme. La modification ou l'intégration de nouvelles destinations nécessite de prendre l'attache du bureau des opérateurs de la direction du budget (DB-2B2O@finances.gouv.fr). Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs », sans commentaires.

**LE TABLEAU QUI SUIT EST UNIQUEMENT DESTINES AUX OPERATEURS EPST**

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, précisée dans l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget.

**§17. – Budget initial 2019 de l'opérateur – « Tableau Dépenses/Recettes »**

Dépenses EPST	Compte financier 2018 (1)		Budget initial 2019	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel (AE=CP)</b>				
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>				
-- activités conduites par les unités de recherche				
-- actions communes				
-- fonctions support				
-- hors agrégats				
<b>Fonctionnement et investissement non programmé</b>				
-- activités conduites par les unités de recherche				
-- actions communes				
-- fonctions support				
-- hors agrégats				
<b>Investissement programmé et autres opérations en capital</b>				
-- actions communes				
-- fonctions support				
-- hors agrégats				
<b>Total des dépenses</b>				
<b>Recettes EPST</b>	<b>Compte financier 2018 (1)</b>	<b>Budget initial 2019</b>		
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles				
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche				
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services				
Autres subventions et produits				
<b>Total des recettes</b>				

Ce tableau est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 sur la base des documents votés par l'organe délibérant à l'occasion des comptes financiers (CF) 2018 et des budgets initiaux (BI) 2019. Si au moment de l'élaboration du RAP 2018, l'organe délibérant n'avait pas encore voté le compte financier, il conviendra de faire appel au bureau des opérateurs de la direction du budget (DB-2B2O@finances.gouv.fr) afin d'inscrire le compte financier voté par le conseil d'administration. Les données du BI 2019 peuvent par ailleurs être modifiées par le responsable de programme. Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs » sans commentaires.

**LE TABLEAU QUI SUIT EST UNIQUEMENT DESTINES AUX OPERATEURS NON EPST, NON SOUMIS A LA COMPTABILITE BUDGETAIRE**

**§18. – Tableau « Dépenses 2019 de l'opérateur par destination »**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	(En milliers d'euros)
					Total
Destination 1					
Destination 2					
<b>Total</b>					

Ce tableau qui présente le BI 2019 est renseigné automatiquement par Tango à partir des données saisies lors du RAP 2018 sur la base du «budget initial 2019» voté par l'organe délibérant. Ces données peuvent toutefois être modifiées par le responsable de programme. **Ce tableau ne tient pas compte des charges décaissables** (dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs, opérations pour compte de tiers). La modification ou l'intégration de nouvelles destinations nécessite de prendre l'attache du bureau des opérateurs de la direction du budget (DB-2B2O@finances.gouv.fr). Ce tableau n'est pas publié dans le PAP mais dans le « jaune opérateurs », sans commentaires.

## C - Contrôles automatiques

Des contrôles automatiques d'aide à la relecture sont prévus. Ils visent à mettre en lumière certains oublis ou certaines incohérences pour que ceux-ci puissent être complétés, corrigés ou faire l'objet de commentaires. Ces contrôles automatiques se matérialisent lors de la production du document par des messages d'alerte en gros caractères rouges.

## D – Liste des programmes finançant des opérateurs

Cette liste est fournie à titre indicatif. Elle est basée sur les données figurant dans Chorus. Afin de s'assurer de la sincérité de la programmation budgétaire, il est impératif que tous les crédits destinés aux opérateurs puissent être répertoriés au sein du tableau « Financement de l'Etat » (cf. §7) de chaque opérateur.

<b>101</b>	<b>18 220 €</b>
Mission de recherche 'Droit et Justice'	17 500 €
Universités et assimilés	720 €
<b>102</b>	<b>6 834 402 688 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	425 323 €
ASP - Agence de services et de paiement	2 860 739 769 €
EPiDe - Etablissement public d'insertion de la défense	51 806 340 €
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage	5 112 €
Pôle emploi	3 921 410 344 €
Universités et assimilés	15 800 €
<b>103</b>	<b>1 755 633 656 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	261 822 921 €
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	25 100 €
ASP - Agence de services et de paiement	1 035 119 592 €
Centre INFFO - Centre pour le développement de l'information sur la formation perm	4 333 802 €
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	50 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	55 750 €
Groupe Mines Télécom	12 303 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	566 221 €
Pôle emploi	453 647 967 €
<b>104</b>	<b>205 611 659 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	3 218 047 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	1 952 887 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	138 899 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	2 000 €
Communautés d'universités et établissements	10 000 €
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	199 904 932 €
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	273 459 €
Réseau Canopé	2 000 €

Universités et assimilés	109 435 €
<b>105</b>	<b>5 810 746 €</b>
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	36 240 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	29 633 €
CAMPUS FRANCE	5 075 941 €
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	146 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	50 000 €
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	451 418 €
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	152 224 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	1 242 €
Universités et assimilés	13 900 €
<b>107</b>	<b>33 538 205 €</b>
ARS - Agences régionales de santé	50 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	71 820 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	17 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	51 543 €
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire	32 523 074 €
Pôle emploi	824 768 €
<b>111</b>	<b>22 870 092 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	64 €
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	11 454 848 €
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	8 175 000 €
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	970 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	17 068 €
Centre INFFO - Centre pour le développement de l'information sur la formation perm	84 €
Centre national de la danse	620 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	17 823 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	120 000 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	18 800 €
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	169 500 €
Pôle emploi	4 879 €
Universités et assimilés	1 921 407 €
<b>112</b>	<b>12 532 963 €</b>
ARS - Agences régionales de santé	17 087 €
ASP - Agence de services et de paiement	2 450 500 €
Atout-France	23 737 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	379 649 €
Business France	5 672 013 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	147 997 €
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	24 618 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité	8 000 €
CNPF - Centre national de la propriété forestière	50 140 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	122 433 €

Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	23 547 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	107 521 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	665 414 €
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	481 068 €
Géopole	88 969 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	26 667 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	21 747 €
INED - Institut national d'études démographiques	36 000 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	140 302 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	50 000 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	51 113 €
ONF - Office national des forêts	418 489 €
Parcs nationaux	482 584 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	22 500 €
Universités et assimilés	949 146 €
VNF - Voies navigables de France	71 724 €
<b>113</b>	<b>42 492 706 €</b>
<hr/>	
AFB - Agence française pour la biodiversité	109 450 €
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	133 712 €
ASP - Agence de services et de paiement	16 526 447 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	2 267 669 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	1 982 609 €
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	1 654 000 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	41 900 €
CNPF - Centre national de la propriété forestière	252 875 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	1 839 007 €
Communautés d'universités et établissements	15 080 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	128 850 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	346 489 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	75 100 €
Ecoles nationales des sports	5 000 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	4 000 €
Etablissement public du Marais poitevin	489 940 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	3 009 287 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	1 156 461 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	63 420 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	58 622 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	10 000 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	110 877 €
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage	505 340 €
ONF - Office national des forêts	5 045 379 €
Parcs nationaux	4 946 648 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	398 117 €

Universités et assimilés	1 316 427 €
<b>119</b>	<b>779 041 €</b>
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	40 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	35 041 €
Universités et assimilés	704 000 €
<b>123</b>	<b>3 176 191 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	70 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	1 500 117 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	141 525 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	120 208 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	3 213 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	143 921 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 463 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	40 000 €
INED - Institut national d'études démographiques	80 000 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	7 617 €
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	20 000 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	45 122 €
ONF - Office national des forêts	312 536 €
Parcs nationaux	11 305 €
Universités et assimilés	679 163 €
<b>124</b>	<b>584 522 910 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	10 000 €
ARS - Agences régionales de santé	584 088 403 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	35 891 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	57 814 €
INED - Institut national d'études démographiques	5 000 €
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	20 000 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	210 000 €
Universités et assimilés	95 802 €
<b>129</b>	<b>46 824 236 €</b>
ANR - Agence nationale de la recherche	1 560 000 €
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	100 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	80 912 €
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue	346 506 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	5 000 €
Communautés d'universités et établissements	15 000 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	20 000 €
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	25 000 €
EPIDE - Etablissement public d'insertion de la défense	40 800 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	262 000 €
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	26 455 988 €
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	7 515 986 €
INED - Institut national d'études démographiques	105 000 €
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	6 124 615 €
INPS - Institut national de police scientifique	350 000 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	220 760 €

OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	2 762 738 €
Universités et assimilés	833 931 €
<b>131</b>	<b>327 052 592 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	45 333 €
Centre national de la danse	9 627 350 €
CMN - Centre des monuments nationaux	4 000 €
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	1 543 818 €
CNAP - Centre national des arts plastiques	11 538 102 €
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	237 500 €
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	100 000 €
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	1 095 000 €
Comédie Française	26 765 611 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	15 000 €
Ecoles d'art en Région	37 500 €
Ensemble intercontemporain	3 870 000 €
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	29 477 583 €
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	4 953 486 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	38 685 500 €
Institut Français	201 500 €
Opéra comique	13 227 602 €
Opéra national de Paris	124 428 805 €
Orchestre de Paris	7 993 852 €
Parcs nationaux	10 000 €
Réseau Canopé	5 000 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	15 000 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	50 000 €
Théâtre national de Chaillot	14 574 200 €
Théâtre national de la Colline	11 223 200 €
Théâtre national de l'Odéon	14 818 650 €
TNS - Théâtre national de Strasbourg	12 344 000 €
Universités et assimilés	165 000 €
<b>134</b>	<b>230 328 239 €</b>
ANFr - Agence nationale des fréquences	31 497 474 €
ASP - Agence de services et de paiement	98 797 775 €
Business France	94 151 087 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	6 939 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	8 214 €
EPARECA - Etablissement public national pour l'aménagement et la restructuration d	5 812 925 €
Universités et assimilés	53 825 €
<b>135</b>	<b>149 865 351 €</b>
ANAH - Agence nationale de l'habitat	110 000 000 €
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	34 405 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	294 160 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	16 200 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	48 138 €



Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	62 056 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	3 000 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	4 000 €
FNAP - Fonds national des aides à la pierre	38 800 000 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	537 684 €
Universités et assimilés	65 708 €
<b>137</b>	<b>351 450 €</b>
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	50 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	1 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	3 000 €
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	1 750 €
INED - Institut national d'études démographiques	130 000 €
Pôle emploi	17 000 €
Réseau Canopé	8 200 €
Universités et assimilés	140 500 €
<b>138</b>	<b>754 729 €</b>
Business France	754 729 €
<b>140</b>	<b>481 341 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	386 000 €
Réseau Canopé	651 €
Universités et assimilés	94 690 €
<b>141</b>	<b>1 276 612 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	272 884 €
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	12 064 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	73 315 €
CNED - Centre national d'enseignement à distance	44 901 €
Communautés d'universités et établissements	2 289 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	2 200 €
Ecoles d'art en Région	1 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	4 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	49 486 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	5 646 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	2 000 €
Groupe Mines Télécom	5 414 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	10 394 €
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	40 431 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	30 351 €
Réseau Canopé	373 390 €
Universités et assimilés	343 847 €
X - Ecole polytechnique	3 000 €
<b>142</b>	<b>98 330 131 €</b>
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	4 724 703 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	58 679 187 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	1 465 220 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	22 976 949 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	280 732 €

Réseau des œuvres universitaires et scolaires	10 203 340 €
<b>143</b>	<b>32 679 685 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	25 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	5 113 911 €
FranceAgriMer	340 000 €
Réseau Canopé	12 000 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	27 174 292 €
Universités et assimilés	14 482 €
<b>144</b>	<b>272 400 972 €</b>
ANR - Agence nationale de la recherche	2 723 866 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	24 583 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	4 061 200 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	56 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	44 250 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	14 750 €
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	15 113 737 €
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech	16 948 875 €
Groupe Mines Télécom	29 500 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	14 750 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	111 750 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	14 750 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	37 361 408 €
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	107 685 781 €
Universités et assimilés	90 500 €
X - Ecole polytechnique	88 105 272 €
<b>146</b>	<b>13 841 050 €</b>
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	13 652 600 €
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	62 950 €
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech	18 500 €
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	93 000 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	14 000 €
<b>147</b>	<b>90 709 455 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	126 480 €
ASP - Agence de services et de paiement	58 580 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	312 325 €
Centre national de la danse	40 000 €
CMN - Centre des monuments nationaux	138 700 €
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	3 200 €
CNAP - Centre national des arts plastiques	40 000 €
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	563 820 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	9 400 €
Communautés d'universités et établissements	137 220 €
Ecole du Louvre	3 000 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	5 968 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	77 160 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	446 835 €
ENA - Ecole nationale d'administration	20 000 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	15 000 €

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	13 000 €
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	27 187 274 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	8 500 €
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	110 000 €
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	60 000 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	204 700 €
Etablissement public du château de Fontainebleau	24 000 €
GENES - Groupement des écoles nationales d'économie et statistique	14 000 €
Groupe Mines Télécom	49 440 €
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	8 000 €
INP - Institut national du patrimoine	12 000 €
Instituts régionaux d'administration	72 000 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	51 000 €
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	120 000 €
Musée du Louvre	60 000 €
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	100 900 €
Opéra national de Paris	36 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	40 000 €
Pôle emploi	536 536 €
Réseau Canopé	23 031 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	120 000 €
Théâtre national de Chaillot	60 000 €
Universités et assimilés	1 263 166 €
X - Ecole polytechnique	16 800 €
<b>148</b>	<b>77 773 410 €</b>
<hr/>	
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	193 958 €
ENA - Ecole nationale d'administration	31 070 927 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	8 000 €
Instituts régionaux d'administration	46 108 525 €
Universités et assimilés	392 000 €
<b>149</b>	<b>1 396 078 650 €</b>
<hr/>	
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	50 000 €
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	50 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	909 129 340 €
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	197 500 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	332 740 €
Business France	3 360 000 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	24 997 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	224 100 €
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	24 168 €
CNPF - Centre national de la propriété forestière	14 949 455 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	87 567 €
FranceAgriMer	127 236 163 €

GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture	7 349 761 €
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	41 920 922 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	3 084 140 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	194 403 €
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	16 743 004 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	909 074 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	52 972 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	302 504 €
Météo-France	94 800 €
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	87 780 128 €
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage	19 613 €
ONF - Office national des forêts	181 598 140 €
Universités et assimilés	363 160 €
<b>150</b>	<b>12 704 891 060 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	787 171 404 €
CAMPUS FRANCE	2 220 520 €
CNED - Centre national d'enseignement à distance	10 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	158 608 €
Communautés d'universités et établissements	65 306 527 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	1 140 059 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	691 215 289 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	94 082 €
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech	27 272 €
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-Fra	12 428 900 €
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	22 487 416 €
Groupe Mines Télécom	437 506 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	182 729 €
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	699 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	67 199 169 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	10 866 381 €
Univscience	1 670 €
Universités et assimilés	11 039 210 388 €
X - Ecole polytechnique	4 034 140 €
<b>151</b>	<b>102 302 000 €</b>
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	102 302 000 €
<b>155</b>	<b>16 294 098 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	34 769 €
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	904 545 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	172 496 €
INED - Institut national d'études démographiques	105 000 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	1 600 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	22 410 €
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	14 883 981 €
Pôle emploi	521 €

Universités et assimilés	168 776 €
<b>156</b>	<b>584 512 €</b>
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	492 500 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	92 012 €
<b>157</b>	<b>1 373 155 971 €</b>
ARS - Agences régionales de santé	5 140 412 €
ASP - Agence de services et de paiement	1 367 821 559 €
Universités et assimilés	194 000 €
<b>158</b>	<b>93 713 000 €</b>
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	93 713 000 €
<b>159</b>	<b>481 316 382 €</b>
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	364 400 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	204 348 763 €
CNES - Centre national d'études spatiales	7 600 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	57 000 €
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	8 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	8 000 €
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	1 200 €
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture	100 000 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	17 060 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	88 861 709 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	40 920 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	289 680 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	18 000 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	15 000 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	22 500 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	8 000 €
Météo-France	187 120 879 €
Universcience	1 084 €
Universités et assimilés	26 587 €
<b>161</b>	<b>2 217 417 €</b>
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile	1 750 000 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	187 800 €
Ecoles nationales des sports	10 000 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	30 000 €
Météo-France	39 617 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	200 000 €
<b>162</b>	<b>6 238 859 €</b>
ARS - Agences régionales de santé	571 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	3 938 525 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	106 406 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	17 100 €
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	267 300 €

CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	44 240 €
Etablissement public du Marais poitevin	175 318 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	52 938 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	445 127 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	11 555 €
Universités et assimilés	609 352 €
<b>163</b>	<b>443 765 056 €</b>
ASC - Agence du Service Civique	443 303 956 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	85 500 €
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	3 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	42 100 €
INED - Institut national d'études démographiques	70 000 €
Réseau Canopé	21 000 €
Universités et assimilés	239 500 €
<b>166</b>	<b>31 285 380 €</b>
ENM - Ecole nationale de la magistrature	31 285 380 €
<b>167</b>	<b>12 082 662 €</b>
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	5 000 €
Communautés d'universités et établissements	160 000 €
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	8 697 €
EPIDE - Etablissement public d'insertion de la défense	1 000 €
Musée de l'air et de l'espace	769 500 €
Musée de l'armée	400 000 €
Musée national de la marine	131 000 €
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	10 600 465 €
Universités et assimilés	5 000 €
<b>169</b>	<b>101 615 280 €</b>
INI - Institution nationale des Invalides	12 889 151 €
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	87 091 495 €
Ordre de la Libération (Conseil national des communes « Compagnon de la Libération	1 634 634 €
<b>172</b>	<b>6 292 487 834 €</b>
Académie des technologies	1 550 639 €
ANR - Agence nationale de la recherche	743 457 233 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	1 320 530 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	48 893 764 €
CAMPUS FRANCE	858 057 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	670 515 260 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	130 720 762 €
CNES - Centre national d'études spatiales	11 100 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	2 671 653 624 €
Communautés d'universités et établissements	2 600 967 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	11 200 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	4 748 597 €

EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	2 326 283 €
Géopole	2 826 029 €
Groupe Mines Télécom	210 000 €
IFPEN - IFP Energies Nouvelles	76 500 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	170 687 545 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	233 235 €
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie	1 477 753 €
INED - Institut national d'études démographiques	17 206 078 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	697 932 699 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	172 480 793 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	632 506 989 €
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor	13 899 558 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	202 628 997 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	63 438 929 €
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	186 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	19 839 875 €
Universités et assimilés	18 188 838 €
<b>174</b>	<b>344 937 003 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	50 000 €
ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	2 467 177 €
ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs	336 011 043 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	55 000 €
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	1 383 699 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	17 820 €
Groupe Mines Télécom	1 059 537 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	2 994 606 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	47 654 €
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	850 467 €
<b>175</b>	<b>525 701 673 €</b>
AFR - Académie de France à Rome	829 350 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	4 298 345 €
BnF - Bibliothèque nationale de France	13 000 €
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	18 795 293 €
CMN - Centre des monuments nationaux	57 965 832 €
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	87 828 935 €
CNAP - Centre national des arts plastiques	85 000 €
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	20 000 €
CNES - Centre national d'études spatiales	141 927 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	1 004 424 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	201 050 €
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	45 000 €
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	23 088 293 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	5 488 578 €

EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	3 825 €
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	13 529 476 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	10 000 €
Etablissement public du château de Fontainebleau	13 789 947 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	12 000 €
INP - Institut national du patrimoine	75 514 €
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	110 419 555 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	3 000 €
Institut Français	215 000 €
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	18 782 017 €
Musée des arts décoratifs	16 161 209 €
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	7 780 624 €
Musée du Louvre	99 389 640 €
Musée Guimet	4 935 826 €
Musée Henner-Moreau	819 606 €
Musée Picasso	3 667 083 €
ONF - Office national des forêts	78 000 €
Opéra national de Paris	300 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	222 489 €
Parcs nationaux	292 124 €
Réseau Canopé	24 000 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	33 815 944 €
Universités et assimilés	1 569 767 €
<b>176</b>	<b>32 677 026 €</b>
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	23 281 385 €
INPS - Institut national de police scientifique	8 595 641 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	800 000 €
<b>177</b>	<b>888 336 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	841 187 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	25 000 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	2 381 €
VNF - Voies navigables de France	19 768 €
<b>178</b>	<b>34 832 868 €</b>
Ecole navale	29 557 944 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	50 000 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	5 224 924 €
<b>181</b>	<b>681 204 114 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	597 352 410 €
Agences de l'eau	7 680 €
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	8 858 722 €
ARS - Agences régionales de santé	144 000 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	30 554 771 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	487 470 €
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	359 497 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	244 475 €



Communautés d'universités et établissements	20 000 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	9 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	4 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	17 676 €
GEODERIS	6 510 234 €
Groupe Mines Télécom	20 000 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	336 680 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	233 558 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	27 577 504 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	1 742 896 €
Météo-France	2 730 326 €
ONF - Office national des forêts	3 255 675 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	534 000 €
Universités et assimilés	203 540 €
<b>182</b>	<b>1 610 000 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	1 610 000 €
<b>185</b>	<b>533 728 331 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	5 000 €
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	399 404 441 €
Atout-France	37 391 713 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	302 240 €
Business France	85 000 €
CAMPUS FRANCE	65 157 456 €
Centre national de la danse	2 592 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	220 907 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	67 700 €
CNED - Centre national d'enseignement à distance	32 600 €
CNES - Centre national d'études spatiales	2 500 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	195 188 €
Communautés d'universités et établissements	45 000 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	9 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	20 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	217 100 €
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	50 €
ENA - Ecole nationale d'administration	26 334 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	5 720 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	3 000 €
Groupe Mines Télécom	10 600 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	8 000 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	12 538 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	61 950 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	31 600 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	15 100 €

Institut Français	28 196 929 €
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor	75 000 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	80 582 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	26 288 €
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	1 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	30 000 €
Réseau Canopé	54 000 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	606 €
Universités et assimilés	1 913 597 €
X - Ecole polytechnique	17 000 €
<b>186</b>	<b>105 218 512 €</b>
ANR - Agence nationale de la recherche	28 099 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	650 726 €
Centre national de la danse	25 000 €
CMN - Centre des monuments nationaux	45 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	1 585 289 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 012 447 €
Ecoles d'art en Région	140 000 €
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	15 000 €
INED - Institut national d'études démographiques	100 000 €
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	350 000 €
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	30 000 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	4 392 500 €
Universcience	96 613 772 €
Universités et assimilés	230 678 €
<b>190</b>	<b>1 605 994 658 €</b>
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	1 531 676 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	11 669 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	1 208 407 234 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	2 400 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	492 633 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	32 485 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	440 464 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	86 386 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	18 917 €
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	14 000 €
IFPEN - IFP Energies Nouvelles	128 407 983 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	86 080 039 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	6 436 101 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	283 835 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	188 902 €
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	167 755 347 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	100 645 €

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	104 383 €
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	5 040 326 €
Universités et assimilés	559 234 €
<b>191</b>	<b>174 680 656 €</b>
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	28 852 854 €
CNES - Centre national d'études spatiales	145 827 802 €
<b>192</b>	<b>268 586 923 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	291 797 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	18 608 €
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	19 173 519 €
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	900 000 €
CNES - Centre national d'études spatiales	10 797 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	3 540 295 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	11 723 257 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	53 575 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	38 207 €
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	1 776 629 €
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	182 987 €
GENES - Groupement des écoles nationales d'économie et statistique	10 426 524 €
Groupe Mines Télécom	189 960 789 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	190 289 €
INI - Institution nationale des Invalides	61 597 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	164 449 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	1 341 801 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	31 907 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	23 867 €
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	24 064 742 €
Météo-France	2 404 €
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	340 011 €
Universités et assimilés	4 268 870 €
<b>193</b>	<b>1 597 664 579 €</b>
CNES - Centre national d'études spatiales	1 516 975 493 €
Météo-France	80 689 086 €
<b>197</b>	<b>824 315 764 €</b>
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	824 315 764 €
<b>200</b>	<b>62 260 €</b>
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	1 586 €
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	1 274 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	247 €
ONF - Office national des forêts	59 153 €
<b>203</b>	<b>1 168 908 €</b>
Agences de l'eau	6 428 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	55 310 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	571 725 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	45 900 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	8 000 €

ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	69 229 €
EPSF - Etablissement public de sécurité ferroviaire	88 341 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	203 393 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	17 365 €
ONF - Office national des forêts	79 218 €
Universités et assimilés	24 000 €
<b>204</b>	<b>331 258 499 €</b>
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	15 763 719 €
ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	116 598 597 €
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	152 624 608 €
ARS - Agences régionales de santé	5 716 €
ASP - Agence de services et de paiement	2 471 673 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	75 000 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	130 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	25 000 €
INCa - Institut National du Cancer	41 248 606 €
INED - Institut national d'études démographiques	25 000 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	200 981 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	1 829 600 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	180 000 €
OFTD - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	50 000 €
Universités et assimilés	30 000 €
<b>205</b>	<b>59 972 494 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	140 000 €
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	41 500 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	200 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	13 200 €
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	41 330 000 €
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	18 231 294 €
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	16 500 €
<b>206</b>	<b>74 120 071 €</b>
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	60 338 993 €
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	16 000 €
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	577 604 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	10 000 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	997 028 €
CNPF - Centre national de la propriété forestière	416 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	61 000 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 058 100 €
FranceAgriMer	4 840 000 €
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	2 657 121 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	38 000 €

INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	11 500 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	1 019 806 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	65 000 €
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	130 000 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environ	82 500 €
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage	509 432 €
ONF - Office national des forêts	285 000 €
Universités et assimilés	6 987 €
<b>207</b>	<b>580 759 €</b>
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	195 480 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	1 000 €
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire	500 €
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	4 790 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	364 353 €
Universités et assimilés	14 636 €
<b>209</b>	<b>10 352 002 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	147 805 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	77 000 €
Business France	113 600 €
CAMPUS FRANCE	7 498 766 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	428 430 €
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue	3 686 €
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	6 000 €
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	32 104 €
CNES - Centre national d'études spatiales	7 200 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	58 263 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	1 250 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	15 977 €
ENA - Ecole nationale d'administration	404 175 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	36 268 €
Groupe Mines Télécom	117 799 €
Institut Français	149 616 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	884 540 €
Musée du Louvre	3 300 €
Pôle emploi	40 000 €
Réseau Canopé	172 525 €
Universcience	11 500 €
Universités et assimilés	142 198 €
<b>212</b>	<b>144 114 869 €</b>
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	7 899 764 €
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	21 175 507 €
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	3 674 724 €
Musée de l'air et de l'espace	10 768 490 €

Musée de l'armée	11 565 443 €
Musée national de la marine	20 986 358 €
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	10 190 000 €
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	41 848 308 €
Universités et assimilés	6 275 €
X - Ecole polytechnique	16 000 000 €
<b>214</b>	<b>168 627 630 €</b>
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	25 000 €
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	134 €
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	195 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	255 777 €
BnF - Bibliothèque nationale de France	270 000 €
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	20 000 €
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	6 888 554 €
CIEP - Centre international d'études pédagogiques	5 882 620 €
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	184 363 €
CNED - Centre national d'enseignement à distance	28 871 957 €
CNES - Centre national d'études spatiales	25 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	25 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	87 000 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	2 636 341 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	100 000 €
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	1 191 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	295 949 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	40 000 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	20 000 €
Musée du Louvre	10 000 €
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	840 €
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	29 218 269 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	2 442 409 €
Réseau Canopé	90 224 637 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	38 100 €
Universités et assimilés	869 490 €
<b>215</b>	<b>2 470 817 €</b>
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	27 900 €
CNPF - Centre national de la propriété forestière	10 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	22 176 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	1 017 888 €
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	1 260 000 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	102 372 €
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement	30 481 €
<b>216</b>	<b>18 377 556 €</b>
ARS - Agences régionales de santé	60 986 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	9 085 €
CMN - Centre des monuments nationaux	48 958 €

CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	8 476 €
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité	17 500 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	62 143 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	4 000 €
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	3 541 €
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	37 226 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	27 454 €
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	141 642 €
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	95 832 €
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	2 000 €
INED - Institut national d'études démographiques	20 000 €
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	23 000 €
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	10 422 €
Musée des arts décoratifs	23 838 €
Musée du Louvre	52 309 €
Musée Guimet	55 546 €
Musée Henner-Moreau	2 200 €
Opéra national de Paris	9 534 €
Théâtre national de l'Odéon	9 127 €
Universcience	20 947 €
Universités et assimilés	149 290 €
<b>217</b>	<b>47 304 737 €</b>
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobil	50 000 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	27 423 196 €
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	19 830 193 €
Universités et assimilés	1 348 €
<b>218</b>	<b>45 000 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	5 000 €
Groupe Mines Télécom	40 000 €
<b>219</b>	<b>119 433 548 €</b>
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	12 000 €
ASC - Agence du Service Civique	30 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	86 400 €
Business France	52 139 €
CNDS - Centre national pour le développement du sport	68 160 000 €
CNES - Centre national d'études spatiales	1 356 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	960 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	10 400 €
Ecoles nationales des sports	15 442 077 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	1 500 €
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	7 807 578 €
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	23 941 891 €
MNS - Musée national du sport	3 778 421 €
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	10 000 €
Pôle emploi	5 500 €
Universités et assimilés	93 326 €
<b>220</b>	<b>1 500 €</b>

GENES - Groupement des écoles nationales d'économie et statistique	1 500 €
<b>224</b>	<b>213 798 760 €</b>
AFR - Académie de France à Rome	5 196 177 €
ANR - Agence nationale de la recherche	10 000 €
ASP - Agence de services et de paiement	2 500 000 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	55 612 €
BPI - Bibliothèque publique d'information	50 000 €
CAMPUS FRANCE	110 000 €
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	253 000 €
Centre national de la danse	286 250 €
Centre national des arts du cirque	3 335 076 €
Cinémathèque française	263 365 €
CMN - Centre des monuments nationaux	1 168 800 €
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	220 700 €
CNAP - Centre national des arts plastiques	88 000 €
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	60 000 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	62 274 €
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 883 928 €
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	14 019 178 €
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	30 697 640 €
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	75 000 €
Comédie Française	40 000 €
Communautés d'universités et établissements	79 700 €
Ecole du Louvre	2 304 308 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	55 385 209 €
Ecoles d'art en Région	12 680 692 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	12 205 €
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	10 683 920 €
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	8 529 563 €
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 426 777 €
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	97 731 €
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	2 288 €
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	350 000 €
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	30 000 €
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	3 080 000 €
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	1 251 228 €
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	3 680 000 €
Etablissement public du château de Fontainebleau	118 000 €
INP - Institut national du patrimoine	6 315 962 €
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	170 000 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	226 000 €
Institut Français	1 283 000 €
Instituts régionaux d'administration	6 000 €
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	115 000 €
Musée des arts décoratifs	216 000 €
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	268 000 €



Musée du Louvre	836 340 €
Musée Guimet	150 000 €
Musée Henner-Moreau	5 000 €
Musée national de la marine	2 000 €
Musée Picasso	45 000 €
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	1 250 €
Opéra comique	450 000 €
Opéra national de Paris	130 000 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	30 000 €
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	12 307 747 €
Parcs nationaux	5 000 €
Réseau Canopé	217 730 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	21 723 500 €
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	325 000 €
Théâtre national de Chaillot	50 000 €
Théâtre national de la Colline	100 000 €
Théâtre national de l'Odéon	40 000 €
TNS - Théâtre national de Strasbourg	124 324 €
Universcience	110 000 €
Universités et assimilés	3 459 286 €
<b>230</b>	<b>429 646 651 €</b>
<hr/>	
ASP - Agence de services et de paiement	428 931 851 €
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	12 500 €
Comédie Française	45 000 €
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	1 000 €
Pôle emploi	39 400 €
Réseau Canopé	7 100 €
Réseau des oeuvres universitaires et scolaires	580 200 €
Universités et assimilés	29 600 €
<b>231</b>	<b>535 945 741 €</b>
<hr/>	
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	1 475 231 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	5 600 €
Communautés d'universités et établissements	259 261 €
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	25 500 €
Ecoles d'art en Région	1 500 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	47 650 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	4 471 303 €
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	1 306 €
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	21 000 €
GENES - Groupement des écoles nationales d'économie et statistique	3 920 €
Groupe Mines Télécom	26 496 €
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	8 000 €
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 126 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	470 686 733 €
Universités et assimilés	58 894 736 €
X - Ecole polytechnique	12 380 €
<b>232</b>	<b>664 643 €</b>
<hr/>	
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	210 000 €

CNRS - Centre national de la recherche scientifique	30 000 €
IRD - Institut de recherche pour le développement	90 000 €
Universités et assimilés	334 643 €
<b>303</b>	<b>533 765 141 €</b>
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	4 167 837 €
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	450 838 347 €
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	68 876 195 €
Pôle emploi	9 882 763 €
<b>304</b>	<b>145 754 926 €</b>
AFA - Agence française de l'adoption	2 282 288 €
ASP - Agence de services et de paiement	52 977 413 €
FranceAgriMer	26 700 990 €
Pôle emploi	63 794 235 €
<b>305</b>	<b>5 000 €</b>
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	5 000 €
<b>307</b>	<b>30 372 387 €</b>
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	30 372 387 €
<b>310</b>	<b>12 164 279 €</b>
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice	11 125 699 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	100 000 €
ENM - Ecole nationale de la magistrature	142 830 €
Mission de recherche 'Droit et Justice'	795 750 €
<b>334</b>	<b>214 008 064 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	52 300 €
BnF - Bibliothèque nationale de France	202 479 602 €
BPI - Bibliothèque publique d'information	10 941 232 €
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	310 000 €
Communautés d'universités et établissements	16 500 €
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	300 €
Universités et assimilés	208 130 €
<b>344</b>	<b>189 859 789 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	189 859 789 €
<b>345</b>	<b>424 044 065 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	424 044 065 €
<b>350</b>	<b>48 000 000 €</b>
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques	48 000 000 €
<b>421</b>	<b>62 500 000 €</b>
ANR - Agence nationale de la recherche	62 500 000 €
<b>422</b>	<b>15 000 000 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	5 000 000 €
ANR - Agence nationale de la recherche	10 000 000 €
<b>423</b>	<b>16 000 000 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	16 000 000 €
<b>723</b>	<b>42 993 160 €</b>
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	32 500 000 €
Ecoles et formations d'ingénieurs	220 000 €
FranceAgriMer	424 644 €

IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	265 000 €
ONF - Office national des forêts	2 504 516 €
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	250 000 €
Universités et assimilés	6 829 000 €
<b>731</b>	<b>50 000 000 €</b>
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	50 000 000 €
<b>732</b>	<b>100 000 000 €</b>
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	100 000 000 €
<b>743</b>	<b>16 912 403 €</b>
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	16 912 403 €
<b>751</b>	<b>77 058 941 €</b>
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	76 000 000 €
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité	127 473 €
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	4 830 €
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement	473 855 €
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	221 081 €
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	19 685 €
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	151 141 €
Universités et assimilés	60 875 €
<b>753</b>	<b>26 200 000 €</b>
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	26 200 000 €
<b>775</b>	<b>44 527 317 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	31 987 548 €
FranceAgriMer	12 539 769 €
<b>776</b>	<b>18 572 053 €</b>
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement	80 151 €
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	6 473 009 €
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	11 946 €
FranceAgriMer	11 120 232 €
INRA - Institut national de la recherche agronomique	682 538 €
Universités et assimilés	204 177 €
<b>791</b>	<b>181 047 904 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	181 047 904 €
<b>792</b>	<b>365 000 000 €</b>
ASP - Agence de services et de paiement	365 000 000 €